



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Le Commandant Martin Bernier du poste de quartier # 1 du SPVM était présent.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

04-107-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 avril 2018. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

04-108-18 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en ajoutant le point suivant dans la section Développement communautaire : Projet du Cégep John Abbott pour la rénovation du Centre sportif Casgrain.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 04-107-18 Ouverture de la séance
04-108-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 04-109-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 04-110-18 6^e édition du Grand défi de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys –demande d’assistance de la Patrouille municipale

5. Développement communautaire

- 04-111-18 Renouvellement du protocole d’entente pour l’année 2018 entre le CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal et la Ville relativement à l’utilisation d’un terrain de pratique pour le Club de rugby
- 04-112-18 Autorisation de signature afin de présenter les spectacles de la programmation estivale des «Mercredis spectacles de la promenade»
- 04-113-18 Demande de fermeture de rue – Fête nationale
- 04-114-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale des Québécois
- 04-115-18 Demande d’aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l’acquisition de documents culturels au cours de l’année 2018 pour la bibliothèque
- 04-116-18 Renouvellement du mandat - Comité des Fleurons du Québec
- 04-117-18 Projet du Cégep John Abbott pour la rénovation du centre sportif Casgrain – Demande d’appui pour bénéficier de l’aide financière du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l’approbation d’un plan d’aménagement d’ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
- 04-118-18 Demande relative à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 49, rue Sainte-Anne
- 04-119-18 Demande relative à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 9, rue Perrault

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses

04-120-18 Adhésion au programme d'achats regroupés de l'UMQ pour achat de sel de déglacage – saison hivernale 2018-2019 - Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal

7.2. Conclusion de contrats

04-121-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)

04-122-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour le remplacement des pompes au poste de pompage Leslie-Dowker

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

04-123-18 Adoption – Publication des données des réseaux d'eaux usées

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

04-124-18 Autorisation à la Garde côtière auxiliaire canadienne – Lac St-Louis pour la présentation d'un programme de sécurité nautique les 19 et 20 mai 2018 sur la Promenade du canal

10. Finances

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

04-125-18 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Demande de subvention

04-126-18 Programmation de la TECQ 2014-2018

10.3. Autres sujets

04-127-18 Adoption des comptes

04-128-18 Adoption de la majoration de la grille salariale de 1,5% pour l'année 2018 pour les employés cadres de la Ville

04-129-18 Approbation des états financiers de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2017

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

04-130-18 Octroi de contrat à une firme pour la préparation d'un calendrier de conservation

04-131-18 Entente mandatant l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

04-132-18 Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé mentale 2018

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

04-133-18 Règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

04-134-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 13 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 58 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention avec le commandant Martin Bernier	
Intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Congestion routière aux heures de pointe sur le boul. des Anciens-Combattants : <ul style="list-style-type: none"> - est-ce que le SPVM a une stratégie pour adresser cette problématique; - est-ce que le SPVM peut déployer des agents pour contrôler la circulation; - est-ce que le budget du SPVM permet la présence d'agents du SPVM aux heures de pointe sur le boul. des Anciens-Combattants.

Résumé de l'objet principal de l'intervention aux membres du conseil	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • En référence à une entrevue donnée par Madame le maire au journal : <ul style="list-style-type: none"> - Souhaite obtenir plus d'information sur la nature de la future station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue (éco-station); - Souhaite connaître les responsables du projet du REM comprenant la station Sainte-Anne (CDPQ-infra); - Emplacement de la station : devant la maison Michel-Robillard ou à l'angle du boul. Morgan. • Résolution 10-270-17 : Octroi de contrat pour les travaux de rénovation du Centre Harpell : <ul style="list-style-type: none"> - Demande des explications sur la différence de prix entre le montant octroyé et le montant soumis; - Demande une réponse écrite par courriel.
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Suggestion aux membres du conseil pour une séance plus harmonieuse. Avoir deux périodes de questions, une période de questions générales au début de la séance et une période à la fin portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour; • Suggère l'ajout au procès-verbal des réponses aux questions posées par les citoyens; • Dépôt de document : copie du procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Martine;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'une demande de permis de rénovation pour changer les fenêtres de son immeuble : déplore les délais imposés par la nouvelle réglementation d'urbanisme en matière de PIIA, indique qu'il peut y avoir 3 à 4 mois d'attente avant d'obtenir un permis, ce qui est déraisonnable considérant la nature des travaux.
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi d'une question du mois passé concernant l'augmentation de la taxe locale : demande plus d'explications que celles reçues par le trésorier de la Ville.
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi d'une question du mois passé concernant l'implantation de règles municipales pour restreindre les fumeurs de cannabis dans les lieux publics.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

04-109-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE le greffier par intérim a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2018;

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par le greffier par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

04-110-18 6^e édition du Grand défi de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys –demande d’assistance de la Patrouille municipale
--

ATTENDU QUE la Patrouille municipale a reçu une demande de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys afin d’assurer la sécurité des participants d’une course à relais de 72 km dans le cadre de la 6^e édition du Grand défi de la CSMB;

ATTENDU le parcours d’environ 8 km, de la rue l’Anse-à-l’Orme, passant par le chemin Sainte-Marie, le boul. des Anciens-Combattants, la rue Saint-Pierre et la rue Sainte-Anne pour se rendre jusqu’à la rue Lakeshore devant le collège John Abbott;

ATTENDU QUE la tenue de l’événement aura lieu le 14 avril 2018 de 10h à 14 h;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D’approuver le parcours proposé pour la course à relais dans le cadre de la 6^e édition du Grand défi de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys, le samedi 14 avril 2018 de 10 h à 14 h.

D’autoriser les agents de la patrouille municipale à assister les organisateurs de l’évènement dans les limites de la Ville.

Adoptée à l’unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

04-111-18 Renouvellement du protocole d’entente pour l’année 2018 entre le CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal et la Ville relativement à l’utilisation d’un terrain de pratique pour le Club de rugby

ATTENDU la résolution 04-097-17 approuvant le protocole d’entente avec le CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal relativement à l’utilisation de leur terrain pour l’usage du Club de rugby de Sainte-Anne pour l’année 2017;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l’effet de renouveler cette entente pour l’année 2018, pour la période estivale débutant au cours du mois de mai 2018 et se terminant le 31 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le renouvellement du protocole d'entente avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2018 afin d'utiliser le terrain de pratique par le Club de rugby de Sainte-Anne et ce, selon les conditions suivantes :

- La Ville est responsable de l'entretien du terrain;
- La Ville est responsable de tracer les lignes sur le terrain;
- La Ville doit soumettre une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000.00\$);
- La Ville est responsable d'enlever toutes les installations temporaires et de remettre le terrain dans son état original à la fin de la saison estivale;
- Les participants ont l'autorisation de stationner des véhicules sur le terrain.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document requis afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

04-112-18 Autorisation de signature afin de présenter les spectacles de la programmation estivale des «Mercredis spectacles de la promenade»

ATTENDU la programmation estivale des « Mercredis spectacles de la promenade » ;

ATTENDU QUE la programmation sera présentée dans le dépliant spécial « Spectacles, fêtes, animations et événements Été 2018 » ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet d'approuver cette programmation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat avec les *Productions Douglas W. Miller* pour les prestations artistiques qui seront présentées dans le cadre des « Mercredis spectacles de la promenade ».

D'autoriser une dépense totale de 23 400 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-10-996 du fonds général et dont les versements seront étalés selon les modalités qui suivent:

- le 1^{er} paiement de la somme de 7 800 \$ à la signature du contrat;
- le 2^e paiement de 7 800 \$ dans la semaine du 11 juillet 2018;
- le 3^e paiement de 7 800 \$, moins le coût des assurances, dans la semaine du 8 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

04-113-18 Demande de fermeture de rue – Fête nationale

ATTENDU QUE les célébrations entourant la Fête nationale se dérouleront le 23 juin 2018 dans l'aire de stationnement situé en face de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs relativement à la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Christie entre 17 h et 23 h pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Christie de 17 h à 23 h le 23 juin 2018 à l'occasion de la Fête Nationale.

Adoptée à l'unanimité.

04-114-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale des Québécois

ATTENDU QUE les célébrations entourant la Fête nationale se dérouleront le 23 juin 2018 dans l'aire de stationnement situé en face de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de cet événement;

ATTENDU les recommandations de la directrice des Loisirs afin d'obtenir le permis de réunion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées à l'occasion de la Fête Nationale, qui sera célébrée le 23 juin 2018.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-115-18 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2018 pour la bibliothèque

ATTENDU QU' une demande d'assistance financière doit être faite auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'acquérir des documents culturels pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE cette aide financière est demandée dans le cadre du projet Développement des collections-Acquisitions afin de couvrir une partie des frais liés à sa réalisation;

ATTENDU QUE la demande fait état de nos buts et objectifs en matière d'acquisition de documents pour l'année 2018 ainsi que de nos acquisitions réalisées en 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la directrice des loisirs à effectuer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2018 pour la bibliothèque.

D'autoriser la directrice des loisirs à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-116-18 Renouvellement du mandat - Comité des Fleurons du Québec

ATTENDU QU' en raison de l'ampleur de certains projets d'aménagement et dans le but d'obtenir les cinq (5) fleurons, il est souhaitable de renouveler le mandat du comité de gestion de projet *Fleurons du Québec* fonctionnant avec une planification triennale;

ATTENDU QUE les retombées de ce processus assurent de meilleurs investissements, une meilleure gestion de projet et favorisent un certain retour d'investissement, tant au niveau social, économique, environnemental que touristique et ce, aligné à la mission que s'est donnée *Fleurons du Québec*;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler le mandat des membres du comité des *Fleurons du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat se terminant le 1^{er} février 2019, membres du comité des *Fleurons du Québec*, à savoir :

Paola Hawa
Marcel Jolin

Ryan Young
France Bernier

Adoptée à l'unanimité

04-117-18	Projet du Cégep John Abbott pour la rénovation du centre sportif Casgrain – Demande d'appui pour bénéficiaire de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien
------------------	--

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande d'appui du Cégep John Abbott pour la rénovation du Centre sportif Casgrain afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

ATTENDU la Ville a une entente avec le Cégep John Abbott et le Centre sportif Casgrain depuis 2006, partenariat permettant d'offrir à notre communauté l'accès à des installations sportives;

ATTENDU QUE la demande fait état de nos buts et objectifs en matière de formule gagnante pour les résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'appuyer le projet du Cégep John Abbott pour la rénovation du Centre sportif Casgrain afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

D'autoriser la directrice des loisirs à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME**6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)****04-118-18 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 49, rue Sainte-Anne**

ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 49, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis d'agrandissement et de rénovation du bâtiment tel qu'illustré sur les plans préparés par l'ŒUF architectes, datés du 19 février 2018 ;

ATTENDU QUE le projet consiste à réaménager complètement les façades du bâtiment, l'aménagement paysager de ses cours, aménager un toit vert et agrandir la section à un étage ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de ses rencontres du 21 février et du 14 mars 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet d'agrandissement et de rénovation du bâtiment situé au 49, rue Sainte-Anne, comme illustré dans les plans de présentation préparés par l'ŒUF architectes, datés du 19 février 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 mars 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 49, rue Sainte-Anne pour le projet d'agrandissement et de rénovation dudit bâtiment, tel qu'illustré sur les plans de présentation préparés par l'ŒUF architectes datés du 19 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

04-119-18 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9, rue Perrault

ATTENDU QUE les propriétaires du bâtiment situé au 9, rue Perrault ont déposé une demande de permis de rénovation et d'agrandissement afin de remplacer un agrandissement existant d'un étage mesurant 17' X 20' par un nouvel agrandissement de même dimension sur deux étages ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 14 mars 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment situé au 9, rue Perrault, tel qu'illustré dans les plans de présentation révisés préparés par Andrew Tarassoff, architecte, datés du 9 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 mars 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 9, rue Perrault pour le projet d'agrandissement dudit bâtiment, tel qu'illustré sur les plans de présentation révisés préparés par Andrew Tarassoff, architecte, datés du 9 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

04-120-18 Adhésion au programme d'achats regroupés de l'UMQ pour achat de sel de déglçage – saison hivernale 2018-2019 - Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités de l'Île de Montréal intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.7 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit être mandatée pour publier l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue confirme son adhésion au regroupement des municipalités de l'Île de Montréal pour le programme d'achats regroupés de l'UMQ relativement au sel de déglçage – saison hivernale 2018-2019.

Que la Ville de Montréal soit mandatée afin de publier l'appel d'offres public préparé par l'UMQ pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

04-121-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)

ATTENDU QUE des travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul) ont été prévus et doivent être faits en priorité suivant le Plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie (Ville de Montréal, mai 2015) ;

ATTENDU QU' en 2017, nous avons procédé à la réfection de la rue Legault (de la rue Saint-Étienne à la rue Sainte-Élisabeth) ;

ATTENDU QUE l'administration municipale a été autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux de réfection sur la rue Legault, conformément à la résolution 03-084-18;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été reçues à l'Hôtel de Ville le 26 mars 2018;

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les offres et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection sur la rue Legault à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection sur la rue Legault (entre les rues Sainte-Élisabeth et Saint-Paul) à la firme *Le Groupe-Conseil Génipur inc.*.

D'autoriser une dépense maximale de 71 859,38 \$, taxes incluses, au règlement d'emprunt numéro 802, conditionnellement à l'approbation de ce règlement d'emprunt par le MAMOT.

D'autoriser Le Groupe-Conseil Génipur inc. à présenter une demande d'autorisation conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au MDDELCC pour les travaux d'infrastructures de la rue Legault.

Adoptée à l'unanimité.

<p>04-122-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour le remplacement des pompes au poste de pompage Leslie-Dowker</p>

ATTENDU QUE les pompes actuelles datent de la construction du poste dans les années 1980-1990 et l'achat de nouvelles pompes était prévu dans le PTI 2018-2019-2020 ;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles au programme de subvention 2014-2018 de la TECQ ;

ATTENDU QUE les travaux de la TECQ doivent être complétés au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE afin d'être soustrait à l'application de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les nouvelles pompes doivent avoir la même capacité de pompage d'eaux usées que les pompes originales ;

ATTENDU QUE les pompes actuelles seront conservées en « back-up »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

De retenir les services de la firme *Tetra Tech* pour la préparation des plans et devis pour le remplacement des pompes au poste de pompage Leslie-Dowker pour un montant maximal de 23 857,31 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale nette de 21 784,90 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

04-123-18 Adoption – Publication des données des réseaux d'eaux usées
--

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une politique de données ouvertes en 2015, incluant notamment l'adoption d'une approche d'ouverture par défaut, c'est-à-dire de considérer que tout ensemble de données géré par la Ville de Montréal devrait être ouvert à moins d'une justification contraire (CM15 1499);

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a adopté en décembre 2016 la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, notamment pour supporter et unifier les publications des services couvrant les compétences d'agglomération (CG16 0635);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal planifie l'ouverture des données de ses réseaux d'eaux usées, incluant les conduites locales des arrondissements et les conduites principales de l'agglomération sous la gestion du Service de l'eau;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal obtient les plans des réseaux locaux hors de sa juridiction, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour en numériser le contenu pour la production des plans d'intervention des actifs des réseaux;

ATTENDU QUE les données des actifs des réseaux d'eaux visibles sur le territoire entier de l'agglomération, soit les bornes d'incendie, les regards et les puisards, sont déjà publiées sur le portail en données géomatiques et sur les compilations cartographiques;

ATTENDU QUE des citoyens demandent l'accès à ces données et que cette publication met en valeur les efforts de l'agglomération en

matière de transparence et est un vecteur de développement économique qui s'inspire des meilleures pratiques internationales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'accepter la publication des données géographiques et descriptives des réseaux locaux d'eaux usées de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sur le portail Données ouvertes de Montréal.

D'accepter l'offre de service de la Ville-centre d'assumer la diffusion sur le portail Données ouvertes de Montréal (<http://donnees.ville.montreal.qc.ca>).

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

<p>04-124-18 Autorisation à la Garde côtière auxiliaire canadienne – Lac St-Louis pour la présentation d'un programme de sécurité nautique les 19 et 20 mai 2018 sur la Promenade du canal</p>

ATTENDU QUE la Garde côtière auxiliaire canadienne – Lac St-Louis, unité # 8 souhaite monter un kiosque temporaire sur la Promenade du Canal afin de présenter leur programme de sécurité nautique, les 19 et 20 mai 2018 de 9 h à 16 h ;

ATTENDU QU' une des missions de cette association est d'effectuer de la prévention ainsi que de faire des vérifications de courtoisie sur les bateaux de plaisance, dans l'objectif que les plaisanciers soient prêts à naviguer en toute sécurité et à faire face à un accident ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la Garde côtière auxiliaire canadienne – Lac Saint-Louis unité # 8 à installer un kiosque d'information temporaire sur la Promenade du Canal les 19 et 20 mai 2018 de 9 h à 18 h afin de présenter leur programme de sécurité nautique.

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES****04-125-18 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la dépense et le paiement de 200 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation du Cégep John-Abbott* pour l'achat de deux billets de cocktail dînatoires au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 12 juin 2018 pour la participation de madame le Maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller Ryan Young au Club de golf Beaconsfield.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. DEMANDE DE SUBVENTION**04-126-18 Programmation de la TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme 2014-2018 de subvention «Taxes sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ), la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a obtenu un montant de 1 560 864\$ et, de ce montant, 1 413 506 \$ ont été affectés à des projets d'infrastructures;

ATTENDU QUE par conséquent, un montant de 147 358 \$ est disponible pour des travaux d'infrastructures de remplacement des pompes à la station de pompage de Leslie-Dowker qui doivent être complétés au plus tard le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la TECQ pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

Il est résolu que :

La municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'abroger la résolution 03-097-18 relativement à une demande de subvention additionnelle pour les travaux de la rue Lebeau.

Adoptée à l'unanimité.

10.3. AUTRES SUJETS

04-127-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 9 avril 2018;

373 250,06 \$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2018;

56 509,67 \$

Total :

429 759,73 \$

3518

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 mars 2018

203 363,37 \$

Adoptée à l'unanimité.

04-128-18 Adoption de la majoration de la grille salariale de 1,5% pour l'année 2018 pour les employés cadres de la Ville

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada et du Conference Board du Canada a augmenté de 1,7% pour la région de Montréal;

ATTENDU QU' au budget 2018, une augmentation de 1,5% est prévue;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de majorer l'échelle salariale des employés cadres de 1,5%;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver la majoration de la grille salariale de 1,5% pour l'année 2018 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

04-129-18 Approbation des états financiers de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2017

ATTENDU QUE selon l'article 30 du Règlement numéro 771 sur la société de développement commercial, la SDC doit présenter ses états financiers lors de son assemblée générale annuelle ;

ATTENDU QU' il est du devoir des administrateurs conformément à l'article 45 dudit règlement de transmettre les états financiers conformes à la Ville sur une base annuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver les états financiers de la Société de Développement Commercial au 31 décembre 2017, tel que présenté le 26 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

04-130-18 Octroi de contrat à une firme pour la préparation d'un calendrier de conservation
--

ATTENDU QU' en tant qu'organisme municipal, nous sommes assujettis à la *Loi sur les archives* et sommes tenus de respecter certaines obligations dont notamment d'établir et tenir à jour un calendrier de conservation et un plan de classification pour repérer facilement les documents;

ATTENDU QU' afin d'être conforme à la *Loi sur les archives*, le calendrier de conservation doit être mis à jour pour qu'il reflète les changements de structure organisationnelle qu'il y a eu ces dernières années;

ATTENDU QUE nous n'avons pas de plan de classification et de politique de gestion documentaire en vigueur à la Ville;

ATTENDU QUE la production et l'implantation de ces outils nécessiteront l'appui d'expert dans le domaine archivistique pour offrir la formation et sensibiliser tous les services de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat au Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges pour la mise à jour du calendrier de conservation, l'élaboration d'un plan de classification et l'implantation d'une politique de gestion documentaire et de gestion des courriels ainsi que de la formation.

D'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ à même le poste budgétaire 02-140-00-420 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

04-131-18 Entente mandatant l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques
--

ATTENDU QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue :

Joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

Autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2019-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques », soumise et jointe aux présentes en annexe « A » pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

04-132-18 Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé mentale 2018

- ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;
- ATTENDU QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;
- ATTENDU QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;
- ATTENDU QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
- ATTENDU QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

Que Madame Paola Hawa, maire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 «**Semaine de la santé mentale**» dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

Adoptée à l'unanimité.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**04-133-18 Règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique**

- ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;
- ATTENDU QUE le règlement numéro 533 régit notamment l'architecture des bâtiments, l'aménagement des aires de stationnement, la plantation et l'abattage d'arbres ainsi que l'aménagement des terrains privés;
- ATTENDU QUE le conseil souhaite resserrer les normes visant à maintenir et bonifier la canopée arborescente du territoire, permettre une gestion écologique des eaux de ruissellement en zone industrielle et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain;
- ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique relativement au premier projet de règlement a eu lieu le 28 février 2018 conformément aux articles 125 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ATTENDU QUE les personnes habiles à voter ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum n'ont soumis aucune demande valide dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le Règlement numéro 533-70 dont copie est jointe en annexe «B».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 13 mars 2018 au 9 avril 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} mars 2018 au 31 mars 2018;
- Certificat de procédure d'enregistrement suite à une journée d'accessibilité au registre pour le règlement d'emprunt 804;
- Rapport de la greffière sur la participation de madame Paola Hawa, messieurs Ryan Young, Tom Broad et Denis Gignac à une formation sur l'éthique et la déontologie des membres du conseil;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-134-18 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12162